

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 FEVRIER 2017

L'An Deux Mille Dix-sept, le **Mardi sept février** à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HEMART, DARRAGON, SELLIER SAUVAL, CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, HARY, HEBERT, COURTOT, JACOILOT, HOUARD, CRINON, DENANCY, BASILLE, ROC, VELCIN, LHEUREUX, ROCHOWIAK et BOYER.

POUVOIRS :

Madame HENOCQ à M. HEMART,
Melle BENEDICTO-MILLA à M. DARRAGON,

ABSENTS : MM.FAUVEAUX (excusé), FORESTIER et PORTRAIT.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation ;
4. Budget primitif 2017 ;
5. Renouvellement du contrat SOFAXIS ;
6. Modification des commissions communales ;
7. Instauration des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Transfert de compétences ;
8. Immeuble 79 route de Rouen : autorisation d'engagement de toute procédure ;
9. Convention entre la commune, ERDF et ORANGE relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse-tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique ;
10. Questions orales.

Celui-ci est abordé de suite :

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme VELCIN est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation :

Vœux du Maire - signature de trois contrats pour le service.

SALOUEL, le jeudi 05 janvier 2017

Le Maire de la commune de SALOUEL

VU le cadre général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014, donnant délégation au Maire,

CONSIDERANT l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire du 06 janvier 2017 de 18H45 à 21H45,

CONSIDERANT la nécessité de recruter du personnel pour le bon déroulement de cette cérémonie,

DECIDE

Art. 1^{er} – Trois contrats de travail à durée déterminée seront signés pour assurer le bon déroulement de la cérémonie des vœux du Maire du 06 janvier 2017.

Art. 2 – La rémunération nette est fixée à 12.00 euros de l'heure par agent.

Art. 3 – Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,

Jean-René HEMART.

Modification de chapitres budgétaires :

SALOUEL, le jeudi 22 Décembre 2016

Le Maire de la commune de SALOUEL

VU le cadre général des collectivités territoriales, notamment son article L.2322-1 et 2,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014, donnant délégation au Maire,

CONSIDERANT l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire du 06 janvier 2017 de 18H45 à 21H45,

CONSIDERANT la demande de la trésorerie du 21 décembre 2016, sollicitant un virement de crédits entre le chapitre 022 (dépenses imprévues) et le chapitre 014 (atténuation de produits) afin d'acquitter la somme de 637.00 €,

DECIDE

Art. 1^{er} – Les chapitres budgétaires 014 et 022 sont modifiés de la façon suivante :

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 637 euros

Chapitre 014 (atténuation de produits) : + 637 euros

Art. 2 – Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,

Jean-René HEMART.

4. Budget primitif 2017 :

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	729 125,00	702 000,00	702 000,00
6042	Achats prestation services (hors terrains)	23 000,00	23 000,00	23 000,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60612	Energie - Electricité	155 000,00	150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60622	Carburants	8 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	75 000,00	75 000,00	75 000,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	9 500,00	9 500,00	9 500,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	34 000,00	30 000,00	30 000,00
6132	Locations Immobilières	25,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61521	Entretien terrain	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparation bât. publics	15 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien réparations voiries	9 000,00	9 000,00	9 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	21 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6161	Primes d'assurances	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6186	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	7 500,00	7 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	100,00	100,00
6284	Redevances pour services rendus	9 000,00	9 000,00	9 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	8 600,00	9 000,00	9 000,00
6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilé	1 530 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
6331	Versement de transport	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 000,00	13 000,00	13 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	901 000,00	850 000,00	850 000,00
64112	NBI. SFT. indemnité résidence	7 000,00	7 000,00	7 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	156 500,00	130 000,00	130 000,00
64162	Emplois d'avenir	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U R S.S.A F.	160 000,00	140 000,00	140 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	222 500,00	230 000,00	230 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	40 000,00	40 000,00

Chap/ article)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial Cotis, aux	8 500,00	8 000,00	8 000,00
6458	autres organismes sociaux	9 000,00	20 000,00	20 000,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	500,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	4 500,00	4 500,00
6488	Autres charges	5 000,00	6 000,00	6 000,00
014	Atténuations do produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	211 600,00	210 000,00	210 000,00
6531	Indemnités	86 000,00	65 000,00	65 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6554	Contribue organismes de regroupement	85 500,00	85 500,00	85 500,00
6556	Autres contributions obligatoires	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6574	Subv. fonct. Associât*, personnes privée	14 000,00	12 500,00	12 500,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012 + 014 + 65 + 656)		2 469 125,00	2 412 000,00	2 412 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	
6611	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	
668	Autres charges financières	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs).	2 000,00	2 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	
022	Dépenses Imprévues (e)	777,00	500,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 471 902,00	2 414 500,00	
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections CI) (6) (9)	101 300,00	90 000,00	
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	
676	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	
6811	Dot. amort. Et prov. Immos incorporelles	101 300,00	90 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		99 781,00	90 000,00	
043	l Opérat° ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		101 300,00	90 000,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (s Total des opérations réelles et d'ordre)		2 473 202,00	2 504 500,00	

011 : charges à caractère général : voté à l'unanimité

A titre d'information, M. Jacoillot évoque le déploiement de la taxe « Crit'air » avec une instauration d'une taxe sur les véhicules communaux.

Mme Rochowiak estime que les frais de télécommunications semblent élevés.

☞ Ces frais regroupent notamment les lignes fixes analogiques des bâtiments que nous sommes dans l'obligation de maintenir en qualité d'Etablissements Recevant du Public.

☞ Mme Correia signale que le réseau actuel ne donne pas satisfaction (ndrl : la ville est raccordée sur le réseau fibre d'Amiens Métropole à titre gratuit) et qu'une recherche d'une meilleure solution est en cours avec probablement une incidence financière.

☞ M. Hémart indique que la facturation de la flotte « mobile » a été revue en ce début d'année.

012 : charges de personnel : voté à l'unanimité

M. Hémart précise que les crédits présentés au chapitre 012 seront insuffisants. Il conviendra de définir pour le vote du budget supplémentaire de la poursuite ou non des Temps d'Accueil Périscolaire pour la prochaine rentrée.

65 : Autres frais de gestion courante » : voté à l'unanimité

M. Hémart indique que la ligne 6535 : « formation des élus » de 2 000 euros répond à l'obligation de respecter un minimum de 2% des indemnités de fonction des Elus.

66 : Charges financières : voté à l'unanimité

67 : Charges exceptionnelles : voté à l'unanimité

Suite à l'inscription de 2 000 euros à l'article 673 « titres annulés », M. Courtot demande s'il ne serait pas utile de se prémunir des risques d'impayés ?

☞ Le mode d'inscription au service de restauration scolaire et au service périscolaire a été modifié. Désormais les familles sont dans l'obligation de régler les factures à l'avance.

040 : dotations aux amortissements : voté à l'unanimité

022 : dépenses imprévues : voté à l'unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DETAIL DES RECETTES A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000.00	30 000.00	30 000.00
70	Produits services, domaine et ventes dlv	164 200,00	171 700,00	171 700,00

7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	3000,00	4 000,00	4 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4000,00	4 000,00	4 000,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	200,00	200,00	200,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	116 000,00	116 000,00
70688	Autres prestations de services	35 000,00	45 500,00	45 500,00
73	Impôts et taxes	994 502,00	1 013 400,00	1 013 400,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	793 103,00	794 000,00	794 000,00
7321	Attribution de compensation	79 399,00	79 400,00	79 400,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7336	Droits de place	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	26 000,00	26 000,00	26 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	2 000,00	20 000,00	20 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74	Dotations et participations	1 292 600,00	1 185 400,00	1 185 400,00
7411	Dotation forfaitaire	980 000,00	900 000,00	900 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	35 700,00	37 000,00	37 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	25 000,00	19 000,00	19 000,00
74718	Autres participations Etat	6 400,00	17 000,00	17 000,00
7472	Participat* Régions	1 000,00	2 000,00	2 000,00
74751	Participat* GFP de rattachement	36 000,00	36 000,00	36 000,00
7478	Participat' Autres organismes	140 000,00	120 000,00	120 000,00
746314	Dotat* unique compensat* spécif. TP	400,00	400,00	400,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	28 000,00	14 000,00	14 000,00
74833	Etat • Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74835	Etat • Compens. exonérat* taxe habitat'	35 000,00	35 000,00	35 000,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	104 000,00	104 000,00
752	Revenus des immeubles	102 000,00	101 950,00	101 950,00
758	Produits divers de gestion	0,00	2 050,00	2 050,00
TOTAL » RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+ 73+ 74+ 76+ 013		2 661 802,00	2 504 500,00	2 504 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 661 802,00	2 504 500,00	2 504 500,00
042	<i>Opéra f ordre transfert entre sections (0) (7) (8)</i>	0,00	0,00	0,00
776	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	0,00	0,00	0,00
7785	<i>Excédent invest. transféré cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opéra f ordre Interieur de la section (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 661 802,00	2 504 500,00	2 504 500,00

Chapitre 013 « atténuations de charges » : voté à l'unanimité.

Chapitre 70 : Produits services, domaine et ventes div : 2 voix contre (Ensemble avec la Gauche pour Salouel).

M. Hémart signale la hausse des crédits prévus au 70688 suite à l'augmentation des tarifs de l'ALSH.

M Boyer justifie le vote de son groupe suite à sa demande de gratuité des activités liées au Temps d'Accueil périscolaire.

☞ *M. Hébert précise qu'il faut être « réaliste », tout ne peut être gratuit !*

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 3 Abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel et M. Hébert).

M. Boyer justifie le vote de son groupe car il trouve anormal de voter ce chapitre incluant le produit des impôts ménages avant même le vote des taux inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

☞ *M. Hémart comprend son observation mais rappelle qu'il ne « fixe pas les règles ». Les informations sont communiquées trop tardivement. Ce budget est sincère.*

M. Hébert s'abstient car il trouve anormal que les « petits commerces » puissent supporter cette nouvelle taxe. Il rappelle qu'il a toujours été hostile à ces dispositifs lors de l'instauration de la taxe sur les panneaux publicitaires.

☞ M. Hémart se dit triste d'une telle réaction et regrette cette intervention. La recette attendue pour la boulangerie est de 89,18 euros pour l'année - Taxe également déductible au titre des frais professionnels ! L'effort doit être collectif.

Les taux communaux sont bas : TH 9,33% (14.32% pour Pont de Metz 15.97% pour Saleux) TFPB : 14.42% (25.43% pour Pont de Metz 30.70 pour Saleux).

M. Hémart rappelle que la commune est dans l'OBLIGATION de chercher de nouvelles recettes et que malgré cela, une augmentation des taux paraît de plus en plus probable.

Chapitre 74 : Dotations et participations : **Voté à l'unanimité**

Le montant de la DGF n'est pas encore connu. Un ajustement de la DGF sera réalisé lors du vote du Budget Supplémentaire. M. le Maire reste inquiet et attend les nouvelles politiques en matières budgétaires. Quelle que soit l'étiquette politique au pouvoir, la courbe ne s'inversera pas.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : **voté à l'unanimité**

Une hausse des recettes des locations des salles est attendue.

76 : aucune observation.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.		BP 2017
16	16818-01 * capital des emprunts	41 445 €
21	2188-823 * jeux de plein air - plaine Malraux	8 000 €
	Ateliers municipaux	
	2188-020 * matériaux construction d'un bâtiment	15 000 €
	2188-020 * matériels sécurisation postes travail (escabeaux)	2 500 €
	2188-020 * outillages (servante d'atelier)	500 €
	2188-823 * canisites (x2)	600 €
op.26	Restaurant scolaire	
	2188-251 * climatisation	24 000 €
op.47	Eclairage Public	
	2315-814 *allée du commerce	3 000 €
op.56	Centre de Loisirs	
	2188-421 * climatisation	10 000 €
op.60	Groupe scolaire	
	2184-212 * mobilier	1 600 €
	2188-212 * alarme anti-intrusion	18 000 €
	2188-212 * machine à laver	500 €
op.63	Salle Jean Jaurès	
	2188-30 * armoire froide	1 200 €
020	Dépenses imprévues	
	020-01 Dépenses imprévues	757 €

TOTAL

127 102 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.		BP 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	10222-01 *FCTVA	27 000 €
	10226-01 * taxe d'aménagement	2 000 €
13	Subvention d'investissement	
	1321-823 *agence de l'eau : subvention achat balayeuse	8 102 €
040	Opérations d'ordre	
	040-01 *amortissements des immobilisations	90 000 €
TOTAL		127 102 €

Jeux de plein air : l'achat de 2 jeux est programmé. Leur mise en service pourrait se faire pour l'été prochain.

Climatisation au Restaurant scolaire : Mme Rochowiak estime que le coût semble important.

☞ M. Sauval précise que le coin cuisine est relativement exigü et que des températures importantes sont constatées. De plus, ce coût s'explique par l'obligation qui nous est faite de respecter la réglementation spécifique à la restauration.

Elle souhaite néanmoins des précisions et rappelle que la ville a opté pour une liaison froide et qu'à ce titre, elle se demande si la réglementation reste aussi stricte ?

Pour cette raison, le groupe « Ensemble avec la Gauche pour Salouel » s'abstiendra.

☞ M. Hémart indique qu'il s'agit de prévisions budgétaires et que l'étude va être poursuivie.

Climatisation au Centre d'Accueil et de Loisirs : M. le Maire signale qu'en période estivale, la température des locaux est importante. Une étude semble nécessaire.

Eclairage public - allée du commerce : M. Darragon explique aux membres que le Syndic du Centre Commercial souhaite que la Ville prenne à sa charge les frais d'éclairage public de l'allée du Commerce. Or, depuis plusieurs mois, la voie est dans l'obscurité en raison probablement d'un acte malveillant.

Un accord de principe a été donné mais Il rappelle que la position est de connaître l'identification du compteur électrique. Depuis le dossier est en suspens puisqu'il est exclu que la Ville prenne en charge les frais de recherche de la « panne ».

Mobilier école : M. le Maire annonce qu'il poursuit cette année le renouvellement du mobilier de certaines classes.

Alarme anti-intrusion : Une demande de financement a été sollicitée. Une réponse du Ministère de l'Intérieur est attendue.

La Section d'investissement est votée (22 voix pour, 2 absentions).

5. Renouveau du contrat SOFAXIS :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

M. Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption.
- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption.

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2018

Régime du contrat : Capitalisation.

Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31/12/16 : 33

Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31/12/16 : 0

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, missionne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

6. Modification des commissions communales :

Monsieur le Maire propose de modifier les commissions communales ainsi qu'il suit :

- 1) Commission des Finances : M. HEBERT Jean-Guy serait remplacé par Mme LHEUREUX Monique.
- 2) Commission Bâtiments, voiries et Urbanisme : M. HEBERT Jean-Guy serait remplacé par Mme LHEUREUX Monique.
- 3) Commission Jeunesse Sport et Culture : Mme FLATRES serait remplacée par Melle BENEDICTO Ludivine.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

7. Instauration des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : transfert de compétences :

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La loi ALUR « Accès au logement et à un Urbanisme Rénové » du 26 mars 2014, complétée par celle du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises a instauré les PLUi à l'échelle des communautés et a rendu obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération dans un délai de 3 ans après sa publication.

Amiens Métropole devient donc compétente de plein droit en matière de PLU en mars 2017. Le législateur a toutefois laissé la possibilité d'une minorité de blocage correspondant à au moins ¼ des communes membres représentant au moins 20 % de la population, soit pour Amiens Métropole, au moins 9 communes pour une population au minimum de 36 000 habitants.

Plusieurs situations doivent être distinguées :

Avant le 27 mars 2017, les communes membres de communautés d'agglomération ou de communauté de communes peuvent transférer à ces communautés, la compétence en matière de PLU dans les conditions prévues à l'art. L.5211-17 du CGCT (Code général des collectivités territoriales).

Trois mois avant le 27 mars 2017, les communes peuvent s'opposer au transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU. Cette faculté de blocage est donc limitée.

La loi ALUR prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté de commune ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de 3 mois précédant cette échéance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert de compétences « Elaboration documents d'Urbanisme », et décide de prendre une délibération en ce sens.

M. Boyer demande au Maire ses motivations à conserver le PLU.

☞ Monsieur Hémart indique que la commune ne dispose plus que de très peu de compétences. Il souhaite que le Conseil Municipal puisse toujours être décisionnaire du développement de la commune.

M. Courtot acquiesce. « Il faut arrêter le grignotage ! »

Mme Crinon souligne que la Préfecture (DDTM) semble, de par ses observations, vouloir jouer un rôle incitatif à orienter les communes à opter pour le PLUi.

Il est précisé que le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois actuellement en vigueur bloque clairement les orientations que la commune souhaiterait prendre en matière de développement de l'habitat ou encore de développement économique.

8. Immeuble 79 route de Rouen : autorisation d'engagement de toute procédure :

M. le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de succession est en cours depuis de nombreuses années pour le bien sis 79 Route de Rouen dont le propriétaire est décédé en 1969.

Le bien immobilier est en complète ruine, les occupants ont été relogés et une procédure de succession complexe est en cours. Le bien immobilier en ruine amène de nombreux inconvénients et pose problème dans le voisinage proche.

Le Notaire chargé de cette succession nous informe qu'il a confié à un généalogiste la recherche des nombreux héritiers. Celui-ci poursuit ses investigations et le temps estimé reste encore difficile à évaluer.

Le Notaire indique également que la commune pourrait, si l'état du bien ne permet pas d'attendre la fin de procédure, faire un référé auprès du Juge afin de lui expliquer la situation et lui demander l'autorisation de vendre le bien en nommant un mandataire pour représenter la succession.

Eu égard aux nombreux problèmes liés à cette affaire ainsi qu'à la complexité du dossier,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à engager toute procédure dans ce dossier ainsi qu'à signer tout document en lien avec ce dossier.

Mme Rochowiak demande si la Commune envisage de se porter acquéreur.

☞ Une réflexion sera engagée. M. Hémart rappelle que la Ville dispose toujours de son Droit de Prémption Urbain.

9. Convention entre la commune, ERDF et ORANGE relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse-tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a rencontré un représentant de la Sté ENEDIS (ex. ERDF) pour l'installation d'équipements d'un réseau de communications électroniques sur le territoire en vue du déploiement de la fibre optique sur la commune.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir entre ENEDIS, ORANGE et la commune, relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse-tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention présentée.

10. Questions orales :

Aucune question déposée.

Informations diverses :

- Démarrage du chantier de la Résidence Intergénérationnelle.
- Démarrage imminent du chantier rue du 8 Mai 1945. Une agence bancaire s'implantera au rez-de-chaussée. Un projet d'agence provisoire est envisagé sur le parking « Mutant ».
- Travaux rue Pasteur : les enrobés seront faits la semaine du 13 au 17 février.
- Travaux rue des Moutiers : trottoirs en cours de réfection.
- Semi-marathon : 19 mars 2017.
- Vœux du Maire 2018 : Mme Basille demande aux conseillers de bien vouloir lui remettre tout au long de l'année des photographies prises lors des évènements, manifestations et autres, cela afin de réaliser un diaporama de qualité.

Séance levée à 22h15